

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 29 octobre 2009, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Christian BERTSCHI, Marie-José BOURQUIN , Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO, Pierre-Alain DUBOIS, Candice DUFRESNE, Jean-Pierre DULEX, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Isabelle GIRAUD, Bernard GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, Eliane HUBERT, Luzia KAEPELI, Jacques MANIGLEY, Max KNECHT, Silvano MELI, Diana MELLY, Isabelle MERMOD GROSS, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Daniel NIKLES, Giuseppe REPICI, Martine RUCHET, Lise SAUSER, Michel SCHADT, Jean-Martin STOLL, Michel TAUXE, Evelynne TISSOT, Jean-Frédéric TISSOT, René VAUDROZ, Lawrence WARE.

Sont excusés : Mesdames et Messieurs Christian BRIDE, André HEFTI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA Jean-Robert NEVEU, Kim OPPENHEIM, René PAVILLARD, Jan SANDEN, Isabelle SAUSER, Sebastiano TAMBURELLO et Eric VAGNIERES.

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009 a été adressé à chaque conseiller. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Monsieur Jean-Martin STOLL communique que, pour ceux qui le désirent, il sera projeté le petit film concernant l'assermentation des personnes nouvellement nationalisées devant les Autorités cantonales. Ce film contient des interventions des divers Conseillers d'Etat.

FUSION DES COMMUNES

En date du 16 octobre 2009, le bureau a envoyé à Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe LEUBA une lettre disant en substance : *"Dans le cadre du projet de fusion des communes susmentionnées, nous souhaiterions vous convier à la séance du Conseil communal de Leysin qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2009, à 20h15, à la Maison de Paroisse de Leysin, ceci dans le but d'informer les Conseillères et Conseillers sur les divers aspects de la fusion"*.

En date du 19 octobre, il a reçu, par courriel, la réponse suivante signée par Madame Madeleine Mermod, Secrétaire du Chef de Département : *"Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a bien reçu votre courrier du 16 octobre 2009 le conviant à la séance du Conseil communal du jeudi 17 décembre 2009 qui se tiendra à la Maison de Paroisse à 20h15 et vous en remercie. Il se fera un plaisir d'informer les Conseillères et Conseillers communaux des différents aspects de la politique cantonale en matière de fusion de communes. Pour votre information, il sera accompagné de Monsieur Laurent Curchod, chargé de missions, Monsieur Edouard Chollet, collaborateur personnel, ainsi que de Madame Mermod"*.

L'organisation précise de cette séance d'information se fera ultérieurement. Ce que Monsieur le Président peut d'ores et déjà dire c'est qu'elle aura probablement lieu à la Salle du Nord puisque, bien que destinée d'abord au Conseil communal, il est à prévoir qu'un nombreux public désirera y assister. Il tient à préciser qu'il s'agira bien d'une séance d'information et non d'un débat. Le temps que nous pourrions y consacrer ne devrait pas être excessif car la suite de la séance devrait pouvoir se dérouler normalement, sans qu'elle ne se termine aux aurores. A la fin de l'exposé de Monsieur LEUBA, il y aura une courte interruption de séance pour permettre au public qui le désire de se retirer, puis nous entamerons le cours normal de la séance.

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL A LA SALLE DU NORD

Puisqu'il vient de parler de la Salle du Nord, il en profite pour signaler qu'il a été approché par plusieurs membres du Conseil communal, émanant de tous bords, qui lui ont dit que, suite à notre dernière séance qui s'y était tenue, ils verraient d'un bon œil qu'elles s'y déroulent dorénavant.

Monsieur STOLL propose d'en discuter entre vous soit au sein des groupes, soit lors de rencontres conviviales qui permettront certainement de se rencontrer en cette fin d'année. Lors de la première séance de 2010, il demandera, par un vote indicatif, l'avis du Conseil à ce sujet. Le cas échéant, nous pourrions siéger deux ou trois fois au Nord avant de prendre une décision définitive. Il faudra alors modifier le Règlement du Conseil puisque la première phrase de son article 53 stipule : "Le Conseil s'assemble en principe à la Maison de Paroisse".

Comme cette décision définitive n'interviendra probablement pas avant la fin de son mandat, le Président prie les Conseillers et Conseillères ne de pas y voir une manœuvre machiavélique de sa part visant à ne plus siéger sous une croix.

APE – ESOL – SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES DE LEYSIN

Monsieur STOLL a reçu une copie de la lettre envoyée par l'Association des Parents d'Elèves de l'ESOL, ainsi qu'une copie de la réponse de la Municipalité. Comme l'objet a été débattu lors de la dernière séance du Conseil, il en donne lecture :

Lettre de l'APE, signée par sa Présidente, Madame Annelise NIKLES : "L'Association des parents de l'ESOL vous a transmis en date du 22 juin une pétition dont le texte était le suivant :

Sécurité routière aux abords des écoles de Leysin, agissez !

Les soussignés demandent aux autorités communales de résoudre la problématique liée aux dangers de la circulation aux abords des écoles primaires de Leysin. Nous souhaitons la mise en place rapide de mesures assurant la sécurité des enfants dans le secteur du collège. La création d'une zone 30 km/h, d'un trottoir, d'une zone de dépôt des écoliers et l'installation de ralentisseurs sont nécessaires. Nous ne voulons pas attendre qu'un drame se produise avant que des mesures ne soient prises !

A ce jour, nous n'avons malheureusement pas encore reçu d'accusé de réception de votre part. Nous souhaitons vivement informer nos membres les signataires de cette pétition du fait que la Municipalité en a bien pris connaissance.

Pour rappel, la Constitution, dans son article 31, demande aux autorités d'examiner les termes d'une pétition."

Réponse de la Municipalité :

"Votre pétition ayant été déposée au Greffe municipal par Madame Isabelle Giraud en personne, un accusé de réception ne nous a pas paru nécessaire.

Quant à la question de vous informer sur la suite donnée à celle-ci, nous attendions d'avoir en main un nombre suffisant d'éléments pour vous répondre de la manière la plus complète possible, quoique l'APE ait déjà été renseignée par une délégation de la Municipalité sur les mesures envisageables.

Cependant, c'est très volontiers que nous vous communiquons les informations suivantes :

Comme vous avez pu le constater par le marquage de la chaussée pendant la période des vacances d'été, nous avons instauré la priorité de droite à toutes les intersections où cela s'avérerait possible; cette mesure, préconisée par le Service des routes, oblige les automobilistes à circuler à une vitesse réduite, les carrefours étant nombreux.

Par ailleurs, la Municipalité a fait l'acquisition d'un radar préventif attirant l'attention des conducteurs sur la vitesse effective et permettant de disposer d'éléments fiables sur lesquels se baser pour prendre des mesures complémentaires si cela s'avère nécessaire. A cet égard, des contrôles de vitesse par la Gendarmerie ont également eu lieu et ils se renouvelleront.

Au sujet de la création d'une zone 30 km/h et de l'installation de ralentisseurs, certains membres de votre Comité étant proches du Conseil communal, vous n'ignorez certainement pas les discussions qui ont eu lieu lors de la séance du 25 juin 2009 à l'occasion des délibérations relatives à la motion de Monsieur José Crespo demandant l'instauration d'une zone 30 km/h. A toutes fins utiles, nous vous remettons, en annexe, un extrait du procès-verbal, ainsi qu'une copie du préavis et de la décision du Conseil communal.

Suite à la décision susmentionnée, la Municipalité a écrit le 24 juillet 2009 au Département des Infrastructures (DINF), Service des routes, pour lui demander une position officielle écrite au sujet de la zone 30 km/h, et des autres options envisageables pour sécuriser les élèves se rendant à l'école; nous avons joint à notre courrier les documents concernant le Conseil communal et une copie de votre pétition.

Le DINF a transmis le dossier à la Commission consultative de circulation, laquelle a mandaté un bureau spécialisé pour effectuer les expertises techniques.

Une inspection locale a eu lieu le 24 septembre écoulé visant à recueillir les éléments en vue de l'établissement d'un rapport qui déterminera l'opportunité de modifier la limitation de vitesse par l'introduction d'une zone 30 km/h.

Ledit rapport sera examiné par la Commission consultative de circulation, en principe dans le courant du mois de novembre, et ses déterminations nous seront alors communiquées, nous l'espérons, avant la fin de l'année.

Comme vous pouvez le constater, le dossier n'est pas simple et vous comprendrez certainement que nous ayons souhaité connaître la position cantonale avant de vous informer des mesures que nous prévoyions de prendre.

En effet, tous les aménagements suggérés dépendent de la possibilité de créer ou non une zone 30 km/h.

Le moment venu, nous ne manquerons pas de communiquer au Conseil communal et à votre Association les renseignements nécessaires au sujet de ce dossier".

REPRESENTATION

En date du 25 octobre, Monsieur STOLL, en compagnie de Madame Marie-José JULMI, Municipale, ont représenté les Autorités leysenoudes lors de la cérémonie organisée par le Souvenir Français au cimetière des Larrets pour honorer la mémoire des nombreux internés militaires décédés à Leysin.

DECES ET NAISSANCES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 4 habitants de la Commune. Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus. Il s'agit de Madame et Messieurs

Anton ROEM
Marie BUSSET

Bernard WERREN
Pierre PASTORE

Monsieur le Président a le plaisir d'annoncer qu'il y a eu 2 naissances dans la Commune depuis le dernier Conseil. Il s'agit de

Orrin SCHMIDTBERGER

Tibo HUGUENIN-VIRCHAUX

Nous nous associons à la joie des nouveaux parents auxquels vont toutes nos félicitations.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 12/2009 – ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2010

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter la conclusion du préavis municipal.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

Monsieur José CRESPO a voté pour la baisse de l'impôt communal lors de la séance de la Commission des finances. Depuis cette séance, il a reçu le budget 2010 et il se demande si c'est bien le moment d'accepter cette baisse. En effet, dans le budget, en ce qui concerne l'autofinancement, il est précisé que bien que ce budget soit positif, il ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses d'investissements planifiées en 2010.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, trouve dommage de mélanger les dossiers. En ce qui concerne le budget 2010, il s'agit d'une planification. Les investissements sont plus élevés mais ce ne sont pas ces 3 points de moins qui vont influencer quoi que ce soit. Nous avons le taux le plus élevé du Canton. La population a depuis de nombreuses années supporté cet état de fait. Il faut faire ce geste pour les citoyens. C'est un signe de positivisme et de dynamisme pour attirer du monde dans la Commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit la conclusion du préavis :

- d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2010 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à une majorité évidente avec 5 NON et 1 abstention.

6.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 13/2009 - REMPLACEMENT DE LA BALAYEUSE CITYCAT 2000

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 149'800.--, TTC, pour l'achat, d'une nouvelle balayeuse,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par le biais d'un contrat de leasing, étant entendu que si la situation de la trésorerie communale le permet, elle pourra régler comptant tout ou partie de la dépense.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**7.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS
NO 14/2009 - COMPETITION INTERNATIONALE DE SNOWBOARD "CHAMPS"**

Avant de donner la parole aux rapporteurs, Monsieur le Président tient à dire qu'il a apprécié à sa juste valeur le premier paragraphe du préavis municipal. Loin d'y voir une attaque personnelle comme certains l'ont craint ou peut-être espéré, il y a vu un clin d'œil et le signe que son combat porte ses fruits, mieux que la Municipalité rejoint son point de vue à ce sujet. Le préavis l'a déçu en bien : le nombre d'anglicismes est minime et ceux qui n'ont pas pu être évités ont été mis entre guillemets. Qu'on ne se méprenne pas : il trouve que l'anglais est une fort belle langue, mais il ne faut pas qu'elle parasite la nôtre. Ce n'est que par une attention soutenue de notre part que nous préserverons cette langue chère à Molière, Boris Vian, Georges Brassens, Bobby Lapointe et de nombreux autres ...

Puis Monsieur STOLL passe la parole aux rapporteurs.

Madame Isabelle GIRAUD, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter la conclusion du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter la conclusion du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit la conclusion du préavis qui est :

- d'autoriser la Municipalité à accorder aux organisateurs du "Champs" 2010 un montant en espèces de fr. 100'000.--, à savoir fr. 50'000.-- prélevés sur les liquidités courantes dans le cadre du budget ordinaire et fr. 50'000.-- payable par le biais de la taxe de séjour, au titre d'évènement profitant aux hôtes.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à une majorité évidente avec 1 abstention.

**8.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS
NO 15/2009 - REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES AU
LIEU-DIT " EN CAUDRAULE "**

Monsieur Serge MOREL, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 161'000.-- TTC, pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées au lieu dit "En Caudraule"

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 161'000,-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 15 ans au maximum,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à une majorité évidente avec 1 abstention.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Abri bus

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe que les finitions des travaux de l'abri bus seront effectuées avant la fin de l'année.

Budget 2010

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, demande aux membres du Conseil communal de bien vouloir contrôler s'il y a toutes les pages dans le budget 2010 qu'ils viennent de recevoir. Le cas échéant, ils sont priés de demander son remplacement auprès du Greffe municipal.

LeysinMag

Monsieur Jean-Marc UDRIOT informe qu'un exemplaire du premier LeysinMag sera remis à chacun à la fin de la séance.

10.- INTERPELLATIONS

Aucune.

11.- POSTULATS

Aucun.

12.- MOTIONS

Aucune.

13.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Parcelle sise à côté de la Maison de Commune

Madame Evelyne TISSOT signale que la parcelle sise à côté de la Maison de Commune, en-dessous de Bellevue, est très mal entretenue. Elle demande si la Commune s'est approchée des propriétaires pour leur demander de procéder à un nettoyage de leur parcelle.

Monsieur Denis RIME, Municipal, répond qu'une lettre a été adressée le 2 octobre à Geneco, société propriétaire, pour lui demander de procéder à un nettoyage de leur parcelle d'ici au 31 octobre.

Cette société a demandé un délai de 15 jours supplémentaires. Le travail devrait être fait, il l'espère, avant la neige.

Motion de Madame TISSOT – route cantonale vers Crettaz

Madame TISSOT demande si la Municipalité va répondre à la motion qu'elle avait déposée en date du 7 novembre 2004 et qui avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil communal.

En ce qui concerne la réponse à la motion relative au marquage de la route à certains endroits qui pourraient être dangereux, notamment sur la route en Crettaz, Monsieur RIME précise que, cette route étant cantonale, tant que l'on n'a pas des informations officielles du Département des Infrastructures, il est toujours difficile de se prononcer par rapport à l'Ordonnance sur la circulation routière. Il n'a pas oublié et continue à suivre ce dossier.

Site internet de Monsieur Jean-Pierre DULEX

Monsieur José CRESPO se réjouit de lire le nouveau LeysinMag. Par contre, il regrette vivement la disparition d'un site internet qui lui tenait à cœur ainsi qu'à beaucoup de Leysenouds, et à plein de personnes dans le monde au vu des nombreux courriers et remarques suite à sa fermeture. Il souhaite remercier Monsieur Jean-Pierre DULEX pour ce site merveilleux qui nous a informé pendant de nombreuses années sur Leysin. Il regrette vivement sa disparition.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la discussion.

Madame la Secrétaire procède au contre-appel.

Monsieur le Président remercie les conseillers et conseillères et souhaite à tous et à toutes un bon retour chez eux.

La séance est levée à 21h05

Leysin, le 30 octobre 2009

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Martin STOLL

Nicole MANIGLEY

Monsieur Denis RIME, Municipal, répond qu'une lettre a été adressée le 2 octobre à Geneco, société propriétaire, pour lui demander de procéder à un nettoyage de leur parcelle d'ici au 31 octobre.

Cette société a demandé un délai de 15 jours supplémentaires. Le travail devrait être fait, il l'espère, avant la neige.

Motion de Madame TISSOT – route cantonale vers Crettaz

Madame TISSOT demande si la Municipalité va répondre à la motion qu'elle avait déposée en date du 7 novembre 2004 et qui avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil communal.

En ce qui concerne la réponse à la motion relative au marquage de la route à certains endroits qui pourraient être dangereux, notamment sur la route en Crettaz, Monsieur RIME précise que, cette route étant cantonale, tant que l'on n'a pas des informations officielles du Département des Infrastructures, il est toujours difficile de se prononcer par rapport à l'Ordonnance sur la circulation routière. Il n'a pas oublié et continue à suivre ce dossier.

Site internet de Monsieur Jean-Pierre DULEX

Monsieur José CRESPO se réjouit de lire le nouveau LeysinMag. Par contre, il regrette vivement la disparition d'un site internet qui lui tenait à cœur ainsi qu'à beaucoup de Leysenouds, et à plein de personnes dans le monde au vu des nombreux courriers et remarques suite à sa fermeture. Il souhaite remercier Monsieur Jean-Pierre DULEX pour ce site merveilleux qui nous a informé pendant de nombreuses années sur Leysin. Il regrette vivement sa disparition.

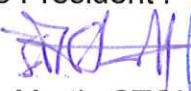
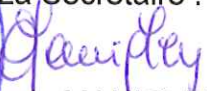
La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la discussion.

Madame la Secrétaire procède au contre-appel.

Monsieur le Président remercie les conseillers et conseillères et souhaite à tous et à toutes un bon retour chez eux.

La séance est levée à 21h05

Leysin, le 30 octobre 2009

Pour le Conseil communal :
 Le Président :  Jean-Martin STOLL
 La Secrétaire :  Nicole MANIGLEY

